



LAURENTIDES

POUR

**UNE BONNE CONVENTION
LOCALE NÉGOCIÉE**

STABILITÉ D'EMPLOI

MEILLEURES CONDITIONS DE TRAVAIL

Mercredi, le 6 décembre dernier se tenait la 6^e rencontre de négociation. Nous avons eu droit à un retour sur les matières du bloc 1, portant sur les vestiaires, les uniformes, les affichages d'avis ainsi que sur les règles d'éthique.

Nous avons aussi abordé des sujets qui auront de sérieux impacts sur votre qualité de vie, notamment, en abordant la notion de service, les salles de repos ainsi que la notion de poste.

Malgré que le CISSS se veut un employeur de choix, ce dernier refuse de s'engager à vous donner accès à des salles de repos ainsi qu'à des lieux pour vous changer après votre travail.

En ce qui concerne la notion de service, avec les propositions patronales qui sont présentement sur la table, le CISSS pourrait vous déplacer de Saint-Eustache jusqu'à Mont-Laurier, sans que vous ayez un mot à dire.

En ce qui a trait la notion de poste, nous avons comme proposition de créer 4 types de postes atypiques, entre autre des postes à temps partiel avec une prestation de travail variable.

Par exemple, au moment de l'affichage de poste, il pourrait

être indiqué que ce poste aura un minimum de 100 jours pour l'année, mais sans indication sur le nombre de jour par semaine. Concrètement, l'employeur pourrait vous faire tra-

vailer 1 semaine sur 2 ou encore 2 mois consécutifs et 2 mois sans travail. Très facilitant pour la conciliation famille travail et études.

La semaine prochaine, en plus de faire un retour sur la notion de poste et la notion de service, nous aborderons la question de supplantation ainsi que les règles de mutations volontaires.



SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DES
LAURENTIDES EN SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX - CSN

Suivez nous sur Facebook STT Laurentides
santé et services sociaux - CSN

